

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Michèle Faucher

<https://www.cadre21.org/membres/e160ca66bb330ba7a5033d49>

Date d'obtention : 2022-11-18 14:07:58

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur

**Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?**

Qu'il est important de faire preuve de bienveillance, sans jugement. Il est important de respecter le protocole pour mieux aider l'élève devant nous sans teinter la peut-être future job du policier. Ne jamais consulter le matériel suspect.

**Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?**

Ça va me permettre d'intervenir de façon précise et de savoir jusqu'où je peux aller sans nuire au dossier.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

Je devrais faire particulièrement attention à intervenir sans jugement, mais rapidement.